



30 Juin 2025

**DECLARATION RELATIVE AUX
PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES
POUR LES ACTIVITES DE GESTION DE
PORTEFEUILLE SUR LES FACTEURS DE
DURABILITE SUR EXERCICE 2024
SG LUXEMBOURG**

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

SG Luxembourg (LEI : TPS0Q8GFSZF45ZZFL873) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de SG Luxembourg et de Société Générale Investment Solutions (Europe) (SG IS Europe). Aux termes d'une convention de délégation, SG Luxembourg a confié à la Société de Gestion SG IS Europe la gestion, en son nom et pour son compte, des portefeuilles faisant l'objet notamment de mandats de gestion, dans le respect des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite applicables à la gestion individuelle de portefeuilles et des stipulations desdits mandats.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les incidences négatives sont regroupées sur les **thématiques environnementales (E) et sociales (S)** et plus précisément :



Dans le domaine environnemental : les émissions de Gaz à Effet de Serre, la biodiversité, l'eau, la gestion et le traitement des déchets.



Dans le domaine Social, de l'Emploi et du Respect des Droits Humains : la prise en compte par les entreprises internationales du pacte mondial des Nations Unies, les écarts de salaire entre Hommes et Femmes, la diversité dans les organes de gouvernance, mais également l'exposition aux armes controversées.

SG Luxembourg et SG IS Europe ont mis en place une **politique de réduction des impacts négatifs de durabilité** au sein des processus d'investissement et intègre pour l'ensemble de ses gestions les indicateurs suivants :

- Exposition aux entreprises violant le pacte mondial des Nations Unies
- Exposition aux entreprises impliquées dans le secteur du charbon thermique
- Exposition aux entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées
- Exposition aux entreprises impliquées dans la production d'huile de palme
- Exposition aux entreprises impliquées dans la production de tabac
- Exposition aux entreprises impliquées dans l'exploration et la production d'hydrocarbures conventionnels et non conventionnels

Cette politique repose sur l'exclusion de certains secteurs de l'univers d'investissement, comme décrit ci-dessus. Ces exclusions s'appliquent également aux fonds SG IS Europe sous délégation de gestion, ainsi qu'aux investissements dans des produits structurés et dérivés basés sur des indices de marché.

L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs, fondée sur le comportement extra-financier des entreprises, contribue à l'objectif de SG Luxembourg et SG IS Europe de réduire les impacts négatifs en matière de durabilité.

SG IS Europe, signataire de **Net Zero Asset Managers Initiative** affirme son objectif d’atteindre la neutralité carbone d’ici 2050, intègre dans ce contexte les incidences négatives liées aux émissions de gaz à effet de serre dans son processus d’investissement.

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Incidences [année n]	Couvertur e	Eligible	Incidences [année n-1]	Couvertur e	Eligible	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT										
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	tCO2e	126 894,9	84,9%	83,3%	98 078,3	54,6%	76,7%	- Éléments pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG - Engagement dans le cadre de Net Zero Asset Managers
		Émissions de GES de niveau 2	tCO2e	26 314,1	84,9%	83,3%	18 109,3	55,8%	76,7%	
		Émissions de GES de niveau 3	tCO2e	893 680,2	85,0%	83,3%	711 535,9	54,4%	76,7%	
		Émissions totales de GES	tCO2e	1 137 258,2	84,2%	83,3%	794 525,6	54,4%	76,7%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (niveaux 1+2)	tCO2e / mEUR investi	70,8	83,0%	83,3%	86,2	48,2%	76,7%	- Éléments pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG - Engagement dans le cadre de Net Zero Asset Managers
		Empreinte carbone (niveaux 1+2+3)	tCO2e / mEUR investi	530,3	83,0%	83,3%	594,1	48,1%	76,7%	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (niveaux 1+2)	tCO2e / mEUR Chiffre d'affaires	109,6	84,0%	83,3%	95,8	54,1%	76,7%	- Mesure et pilotage de l'intensité carbone des fonds Article 8 ou 9 - Mesure et pilotage de l'intensité carbone des fonds Article 8 ou 9
		Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (niveaux 1+2+3)	tCO2e / mEUR Chiffre d'affaires	1 171,8	84,9%	83,3%	1 273,8	54,1%	76,7%	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	7,17%	13,6%	83,3%	4,04%	11,5%	76,7%	- Politique d'exclusion charbon et de oil & gas non-conventionnel et conventionnel
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	%	56,86%	70,8%	83,3%	67,30%	39,7%	76,7%	- Éléments pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh / mEUR Chiffre d'Affaires	0,54	76,7%	83,3%	0,44	56,6%	76,7%	- Éléments pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Unité	Incidences [année n]	Couvertur e	Eligible	Incidences [année n]	Couvertur e	Eligible	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Biodiversité	7.	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	%	9,16%	91,1%	83,3%	0,01%	7,3%	76,7%	L'impact négatif sur la biodiversité est resté stable malgré la hausse de couverture.	- Politique d'exclusion liée à la déforestation : Huile de palme - Signature Biodiversity Pledge
Eau	8.	Rejets dans l'eau	t/ mEUR investi	0,0	7,5%	83,3%	0,0	0,2%	76,7%	Les rejets dans l'eau ont resté à 0.	- Élément pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG
Déchets	9.	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	t/ mEUR investi	0,6	81,2%	83,3%	2,0	16,0%	76,7%	Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs a significativement diminué.	- Élément pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG

INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10.	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	%	0,05%	93,1%	83,3%	0,17%	64,0%	76,7%	Certaines positions dans les portefeuilles obligataires ont changé l'évaluation sur l'indicateur de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies courant 2023. En accord avec notre politique d'exclusion, ces positions ont été arbitrées dans les délais prévus pour cette hausse de controverse (trois mois depuis la notification).	Politique d'exclusion « Controverses »
	11.	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	1,02%	83,5%	83,3%	13,63%	54,7%	76,7%		Politique d'exclusion « Controverses »
	12.	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	%	12,69%	70,8%	83,3%	12,68%	24,0%	76,7%	L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes reste en ligne entre 2023 et 2024. La mixité au sein des organes de gouvernance s'est également améliorée.	Elément pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG
	13.	Mixité au sein des organes de gouvernance	%	36,81%	81,7%	83,3%	35,64%	53,2%	76,7%		Elément pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG
	14.	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	%	0,01%	85,3%	83,3%	0,01%	55,0%	76,7%	L'exposition à des armes controversées en 2024 provient des fonds indiciels détenus dans certains portefeuilles multi-actifs. Aucun investissement n'a été réalisé directement, en accord avec notre politique d'exclusion.	Politique d'exclusion défense controversée

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTITES SOUVERAINES ET SUPRANATIONALES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Unité	Incidences (année n)	Couvertur e	Eligible	Incidences (année n)	Couvertur e	Eligible	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	tCO2e / mEUR PIB	271,30	64,4%	0,9%	181,77	93,5%	0,6%	L'intensité des gaz à effet de serre (GES) des pays d'investissement a augmenté en raison de certains nouveaux investissements obligataires dans des pays émergents, qui présentent une intensité carbone plus élevée (Argentine, Bulgarie, Pologne, Chili).	Elément pris en compte dans le cadre de la Sélectivité ESG
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	%	0,00%	100,0%	0,9%	0,00%	88,5%	0,6%	L'indicateur est resté à zéro.	Politique d'exclusion « Controverses »

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Émissions	4.	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	%	43,12%	75,1%	83,3%				Il s'agit d'un indicateur suivi dans le cadre de l'engagement Net Zero Asset Managers	Engagement dans le cadre de Net Zero Asset Managers
Gouvernance	15.	Juridictions fiscales non coopératives	%	0,00%	0,0%	83,3%				L'indicateur est à zéro. La banque, ni SG IS (Europe) n'investissent pas dans les sociétés domiciliées dans des juridictions fiscales non coopératives.	

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

SG Luxembourg, via SG IS Europe, évalue, intègre et pilote les principaux impacts négatifs de ces décisions d'investissement ou de conseil sur les facteurs de durabilité. SG Luxembourg s'est doté d'une politique de réduction des impacts négatifs de durabilité dans son processus d'investissement et intègre pour l'ensemble de ses gestions les facteurs de durabilité via les exclusions, l'intégration ESG et l'engagement.

Cette politique repose sur des exclusions de l'univers d'investissement, à l'exception de certains instruments de marché tels que les fonds gérés par des gérants externes, les supports monétaires, les produits structurés à sous-jacent indices, les devises et dérivés.

Les détails des politiques d'exclusion sont repris dans la [Politique de gestion des Risques de Durabilité et de prise en compte des Principales Incidences Négatives](#), dont la dernière version date d'Avril 2025.

Les principes directeurs de cette politique sont validés par la direction de la ligne métier de la Banque Privée du Groupe Société Générale.

Gouvernance

L'intégration des facteurs ESG imprègne les mandats de gestion de portefeuille et de conseil de SG Luxembourg délégués à SG IS Europe. La prise en compte des facteurs extra-financiers est intégrée au processus d'investissement, de l'analyste au gestionnaire de portefeuille, et elle est comprise à chaque étape de la chaîne de valeur. L'expertise ESG est dirigée par la responsable des investissements ESG de SG IS Europe dont l'expertise ESG est complétée par des Experts en investissements au sein de ses équipes

Trois comités/instances spécifiques permettent d'orienter la politique ESG de SG IS Europe :

- **Comité ESG :** il rassemble près d'une vingtaine de membres travaillant principalement sur les sujets ESG ainsi que les responsables (CEO, CIO) des deux sociétés de gestion de Société Générale Banque privée (SG IS Europe & SG IS France). Le comité a pour objectif de passer en revue les politiques de durabilité, d'exclusion et les projets de labellisations. Les membres se réunissent fréquemment, avec, a minima 4 réunions par an.
- **Comité vote et engagement :** il regroupe une quinzaine de membres autour des activités de vote et d'engagement de Société Générale Banque Privée (niveau Groupe). Les objectifs de ce comité, qui se réunit deux fois par an, sont la revue annuelle de la politique de vote et d'engagement des deux sociétés de gestion (SG IS Europe & SG IS France), ainsi que la validation du plan d'action pour l'engagement (choix des entreprises pour les dialogues ciblés, les dialogues collectifs, thématiques d'engagement).
- **Conseil de surveillance de SG IS Europe :** il revoit les engagements et les avancements en matière de politique ESG, un suivi des KPIs ainsi que des projets est réalisé deux fois par an afin de s'assurer de la cohérence et de la tenue de cette politique.

Les niveaux de prise en compte des incidences négatives et méthode de sélection des indicateurs

Dans les politiques d'exclusions sectorielles et normatives, SG IS Europe, en charge de la gestion des mandats de gestion SG Luxembourg, applique systématiquement les recommandations du Groupe Société Générale et se conforme à ses politiques sectorielles et normatives, notamment en matière Environnementale et Sociale.

Les gérants de SG IS Europe ont accès à l'analyse ESG des entreprises couvertes par le fournisseur de données extra-financières MSCI ESG. L'analyse ESG fournit une évaluation du positionnement des entreprises face aux enjeux de développement durable en attribuant une note aux trois piliers ESG. Chaque entreprise analysée reçoit une note ESG sur une échelle allant de AAA à CCC (CCC étant la pire). La notation ESG prend en compte l'ensemble des indicateurs PAI, ou « principal adverse impact » environnementaux et sociaux. Dans ce contexte, SG IS Europe exclut de l'univers « investissable » les émetteurs les émetteurs présentant des lacunes significatives dans la gestion du risque extra-financier, c'est-à-dire notés CCC et B, d'après la notation MSCI ESG. Les gérants adoptent également une approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG pertinents pour le secteur.

En post-trade, les équipes des risques s'assurent en contrôle de deuxième niveau de la bonne prise en compte des incidences négatives par les gérants. Le contrôle s'effectue sur l'ensemble des titres vifs des fonds et mandats gérés par SGPWM pour le compte de SG Luxembourg.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la [Politique de gestion des Risques de Durabilité et de prise en compte des Principales Incidences Négatives](#) disponible sur le site de SG Luxembourg.

Limites liées aux méthodes d'évaluation

L'évaluation des facteurs d'incidences négatives peut être exposée au risque de disponibilité et de qualité des données collectées. SG Luxembourg et SG IS Europe s'appuie sur les données fournies par MSCI et de S&P Trucost Limited © qui disposent d'une couverture importante sur les classes d'actifs et les titres en portefeuille de la société de gestion.

D. Politique d'engagement

La politique d'engagement et de vote permet également d'atténuer les risques associés aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à un dialogue direct avec les entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité et de gouvernance.

Concrètement, SG Luxembourg, via SG IS Europe, exerce un dialogue actionnarial sur les enjeux extra-financiers à la fois de manière bilatérale et collective sur les entreprises. Dans le cadre du dialogue d'engagement avec les entreprises, une attention particulière est portée :



Sur le pilier Environnemental : étant signataire de plusieurs initiatives d'investisseurs en matière d'environnement (Net Zero Asset Managers, Finance for Biodiversity, ClimateAction 100+), SG IS Europe engage un dialogue actionnarial avec les acteurs de la transition, en particulier ceux du secteur de l'énergie. Pour cela, ils étudient les plans de transition proposés par les entreprises en veillant à leur cohérence scientifique (validés par l'initiative SBTi, par exemple), les montants des plans d'investissements (détaillés et réalistes), l'évolution prospective de leurs émissions de carbone à différentes échéances (2025, 2030 et à 2050), ainsi que l'évaluation des impacts de leurs activités sur la biodiversité. Cet engagement se traduit, in-fine, par le vote des résolutions climat (Say-on Climate), pour le périmètre des fonds collectifs gérés par SG IS Europe.



Sur le pilier Social : Lors des dialogues d'engagement, SG IS Europe sensibilise les entreprises sur les sujets suivants : les droits humains au niveau de leur chaîne de valeur, les politiques de rémunérations et d'avantages sociaux, les politiques en matière d'égalité des chances et de parité, ainsi que l'engagement avec les fournisseurs/ sous-traitants.

Afin d'appuyer les actions individuelles, SG IS Europe participe activement à des coalitions d'investisseurs sur les enjeux de la transition comme celle de Finance for Tomorrow. En qualité de société de gestion, SG IS Europe est amenée à exercer, au travers des OPC dont elle assure la gestion, l'ensemble des droits de vote attachés aux titres sous-jacents. Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des porteurs et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SG IS Europe a élaboré un ensemble de règles afin de déterminer concrètement l'organisation et l'exercice des droits de vote. La société de gestion a aussi défini une politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales. Cette politique est revue annuellement afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

La politique d'engagement et de vote de SG IS Europe est validée par le Directoire de SG IS Europe et s'inscrit dans la démarche ESG de la société de gestion. SG IS Europe publie annuellement sa politique d'engagement et de vote ainsi que les rapports de vote disponibles sur le site internet de SG IS Europe. Pour plus d'informations, veuillez retrouver la politique de vote et d'engagement sur le site de la société : [Politique de vote et d'engagement 2025](#).

SG Luxembourg, via SG IS Europe, s'appuie sur un ensemble de conventions et normes internationales dont notamment :



Le Pacte Mondial des Nations Unies,



Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,



Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme,



Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail,



Les conventions d'Oslo et d'Ottawa sur les armes à sous-munitions et mines anti-personnelles,



L'accord de Paris sur le Climat.

E. Références aux normes internationales

Les politiques sectorielles et normatives de SG Luxembourg se basent sur ces conventions et normes internationales. En outre et au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion (SG IS Europe), les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux normes listées ci-dessus.

En tant que société de gestion engagée, SG IS Europe est partie prenante de plusieurs initiatives luxembourgeoises, européennes et internationales, visant à plus de transparence et d'amélioration des pratiques en matière de finance durable.



Signataire des UNPRI



Signataire de Net Zero Asset Manager



Membre de Finance for Biodiversity Foundation



Membre de FAIRR



Adhésion à la campagne d'engagement de CDP



Membre de LuxFlag



Membre de Finance for Tomorrow

F. Comparaison historique

Cette présente déclaration couvre les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité telle que mesurée sur la période de référence allant du 1 janvier au 31 décembre 2024.

Le périmètre des actifs éligibles au rapport des incidences négatifs a augmenté en 2024 par rapport 2023. Cela s'explique par la prise en compte de données sur les fonds d'investissements externes et internes, qui peuvent être investis dans les différents portefeuilles. Cependant, la disponibilité des données sur les fonds d'investissements externes reste limitée, avec une qualité variable. C'est pour cette raison que la couverture finale des différents indicateurs reste relativement faible. Du fait de la qualité de données limitée, et le changement des actifs éligibles, plusieurs données restent ainsi non-comparables par rapport à 2023.

NOTICE

Le présent document est émis par Société Générale Luxembourg, société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro n° B6061, sise 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, établissement de crédit agréé et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.com/.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de SG Luxembourg.